



## Bernard Tapie, la chronologie depuis 1989

Par [Ivan Valerio](#)  
Mediapart.fr

### Bernard Tapie, de 1989 à 2008

#### 1989

Novembre : La holding Bernard Tapie Finance (BTF) est cotée en Bourse au second marché.

#### 1990

17 juillet : Le groupe Bernard Tapie achète 80% d'Adidas (numéro un mondial des articles de sport en 1990) pour 244 millions d'euros (1 426 milliard de francs). Avec ce coup d'éclat (la veille de la finale de la Coupe d'Europe de football), Bernard Tapie tente un pari risqué. Adidas réalise une chiffre d'affaire de 5 milliards de marks, mais affiche 100 millions de marks de pertes. Bernard Tapie emprunte 1,6 milliard de francs à la SDBO, une banque filiale du Crédit Lyonnais.

#### 1991

15 janvier : Bernard Tapie, par l'intermédiaire de BTF GmbH, filiale allemande de BTF, rachète les 15% d'Adidas encore détenus par le groupe suisse Metro.

#### 1992

2 avril : Bernard Tapie nommé ministre de la Ville par Pierre Bérégovoy. Il se retire temporairement des affaires, Elie Fellous prend la tête de BTF.

23 mai : Bernard Tapie démissionne de son poste de ministre de la Ville du gouvernement Bérégovoy. Il est inculpé par le juge Boizette pour abus de biens sociaux et de présentation de faux bilans sur plainte du député RPR Georges Tranchant. Naissance de l'Affaire Toshiba.

18 novembre : Non-lieu dans l'Affaire Toshiba pour Bernard Tapie. Il peut retrouver son portefeuille ministériel le 24 décembre.

18 décembre : Bernard Tapie s'engage à vendre Adidas pour 317 millions d'euros. Il demande au Crédit Lyonnais de trouver un acquéreur avant le 15 février 1993. (2 085 milliards de francs)

#### 1993

15 février : annonce la vente de de 78% d'Adidas pour 315,5 millions d'euros (2,08 milliards de francs) à un groupe d'investisseurs, dont des établissements financiers publics. Le Crédit Lyonnais, les AGF et l'UAP. La présence du Crédit Lyonnais éveille les soupçons. Banquier traditionnel et actionnaire de BTF, le Crédit Lyonnais avait déjà joué un rôle important dans le rachat par Bernard Tapie d'Adidas.

#### 1994

10 février : Bernard Tapie est mis en examen à Valenciennes pour «complicité de corruption et subornation de témoins» dans l'affaire du match OM-Valenciennes du 20 mai 1993.

13 mars : Un protocole est signé entre le Crédit Lyonnais et Bernard Tapie afin de mettre un terme aux relations bancaires entre les deux parties. Tapie a jusqu'en 1998 pour régler 1 milliard de francs de dettes.

28 mars : Bernard Tapie est mis en examen à Marseille pour «faux, usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux» concernant les comptes de l'Olympique de Marseille.

29 juin 1994 : Bernard Tapie a été arrêté à son domicile parisien à la demande du juge d'instruction Eva Joly et mis en examen pour fraude fiscale et abus de biens sociaux à propos de la gestion de son yacht le "Phocéa". Le voilier est géré par le groupe Bernard Tapie, il revient à 12 millions de francs par an, mais n'est pas utilisé comme bateau commercial. Ces pertes auraient permis à Bernard Tapie de payer moins d'impôts.

8 novembre : Bernard Tapie affirme que le Crédit Lyonnais détient de façon occulte plus que les 19,9% officiels d'Adidas. Bernard Tapie a engagé une procédure contre sa banque auprès du tribunal de commerce de Paris. Il accuse le Crédit Lyonnais d'avoir été "gestionnaire de fait" de son groupe et responsable d'une partie du passif. Il conteste également les conditions de la vente d'Adidas en 1993 et accuse la banque d'en être devenue

propriétaire. Selon Bernard Tapie, derrière Robert-Louis Dreyfus qui détient 19,90 % des actions d'Adidas, se trouve en réalité le Crédit lyonnais. Il posséderait en vérité beaucoup plus, via deux fonds d'investissement, Omega Ventures Limited (20 %) et Coatbridge Holdings Ltd (15 %). De plus, le Lyonnais aurait promis à M. Dreyfus un rachat de ses actions (15 %).

14 décembre : Bernard Tapie est personnellement placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Bernard Tapie, impliqué dans diverses affaires de corruption et d'abus de biens sociaux, doit faire face à une dette de 1,3 milliard de francs. Il doit également se séparer de son mandat de député des Bouches-du-Rhône.

26 décembre : Robert Louis-Dreyfus, président du directoire d'Adidas depuis avril 1993, prend le contrôle d'Adidas pour 701 millions d'euros. Le Crédit lyonnais aurait prévu qu'un quart de la plus-value extériorisée à l'issue du portage doit lui revenir.

### **1995**

15 mai : Bernard Tapie est condamné à deux ans d'emprisonnement, dont huit mois ferme dans l'affaire du match OM-VA.

4 juillet : Bernard Tapie réclame au Crédit Lyonnais les 229 millions de plus-value dégagés lors de la cession.

17 novembre : Louis-Dreyfus introduit Adidas à la Bourse de Francfort pour 1,677 milliard d'euros.

### **1996**

7 novembre : le tribunal de commerce de Paris condamne le Crédit Lyonnais, via la SBDO, à verser à Bernard Tapie une provision de 91,5 millions d'euros (600 millions de francs). Le TCP a décidé de reporter sa décision sur le fond de l'affaire et a aussi nommé un collège de trois experts pour déterminer les circonstances exactes de la revente d'Adidas.

### **1997**

4 juin : Bernard Tapie est condamné à dix-huit mois de prison, dont six ferme dans l'Affaire Phocéa.

### **1998**

12 octobre : devant le tribunal de commerce de Paris, Bernard Tapie réclame, au nom d'un groupe de «petits porteurs», 990 millions d'euros au Crédit Lyonnais pour "montage frauduleux". Le tribunal transfère le dossier à la cour d'appel et annule la provision de 91,5 millions d'euros. Eva Joly ordonne la mise en examen de Bernard Tapie pour «tentative d'escroquerie» au préjudice du Crédit Lyonnais.

### **1999**

10 mars : la cour d'appel de Paris a décidé que Bernard Tapie ne retournerait pas en prison pour purger la peine de dix-huit mois de prison, dont six ferme, qui lui a été infligée le 4 juin 1997 pour fraude fiscale dans la gestion de son yacht Le Phocéa. A la demande de Bernard Tapie, la cour a confondu cette peine avec celle de deux ans de prison, dont huit ferme, prononcée par la cour d'appel de Douai le 28 novembre 1995, pour corruption dans l'affaire du mach VA-OM en 1993.

### **2004**

12 novembre : la cour d'appel de Paris pousse à une médiation entre Bernard Tapie et l'Etat pour un accord amiable.

### **2005**

12 avril : la médiation échoue, Bernard Tapie réclame encore 990 millions d'euros.

30 septembre : arrêt de la cour d'appel de Paris condamnant l'Etat (Consortium de réalisation, gestionnaire du passif du Crédit Lyonnais) à verser 135 millions d'euros à Tapie. Elle fixe le préjudice de Tapie à 66 millions d'euros augmentés de l'inflation et de la hausse du titre Adidas.

### **2006**

9 octobre : à l'encontre des réquisitions du parquet général, la Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel de Paris, jugeant qu'elle n'a pas mis en évidence une faute du Crédit Lyonnais, et annule de fait l'indemnisation de 135 millions d'euros à Bernard Tapie. La Cour de cassation a donc décidé du renvoi de l'affaire devant la cour d'appel de Paris pour qu'elle soit rejugée sur le fond.

10 octobre : le président du Consortium de réalisation se déclare prêt à "reprendre une médiation" avec les liquidateurs de Bernard Tapie Finance sur la base de la proposition faite par le médiateur Jean-François Burgelin" en 2005. Tapie répond que le Crédit Lyonnais "n'échappera pas à une nouvelle convocation devant la cour d'appel", sans toutefois rejeter tout à fait l'idée d'une négociation, souhaitée par Bercy.

### **2007**

25 octobre : le Consortium de réalisation accepte la saisine d'un tribunal arbitral, proposée par les liquidateurs

de Bernard Tapie.

**2008**

11 juillet : Le tribunal arbitral condamne le Consortium de réalisation à verser 285 millions d'euros à Bernard Tapie.

**URL source:** <http://www.mediapart.fr/journal/france/170708/bernard-tapie-la-chronologie-depuis-1989>

**Liens:**

[1] <http://www.mediapart.fr/blog/58352>